







# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING

## **A** Conditions d'admission

 L'accès au camping est autorisé uniquement après accord de la direction. Le port du bracelet est obligatoire pour toute personne présente dans l'établissement.  Le fait de séjourner implique l'acceptation du règlement.

 Il est interdit d'y élire domicile.

## **B** Formalités de police

 Toute personne séjournant dans le terrain de camping doit, au préalable, s'enregistrer à l'accueil et remplir les formalités exigées par la police.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R.611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les gestionnaires sont tenus de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :


- Les noms et prénoms
- La date et lieu de naissance
- La nationalité
- Le domicile habituel

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche des parents.

## **C** Installation

 Les installations doivent être effectuées uniquement sur l'emplacement attribué, en respectant les consignes du personnel.


## **D** Accueil

 Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 en basse saison et de 9h00 à 12h30, et de 13h30 à 19h00 en haute saison (Juillet et Août).

Vous trouverez au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitements des réclamations est tenu à dispositions des clients.

## **E** Tarification

 Les tarifs sont affichés à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Ils dépendent de la durée du séjour et des prestations choisies.

 Le règlement du séjour est exigé à l'arrivée.

 Tarifs emplacements camping (par nuitée)

 Périodes :

- Basse saison : 18/04/2026 au 12/06/2026 et 14/09/2026 au 20/09/2026
- Intermédiaire : 13/06/2026 au 10/07/2026 et 29/08/2026 au 13/09/2026
- Haute saison : 11/07/2026 au 28/08/2026
- ACSI : 18/04/2026 au 05/07/2026 et 29/08/2026 au 20/09/2026

Tous les tarifs des emplacements camping sont proposés sans l'option électricité

👤 Forfait 2 personnes avec emplacement (eau comprise, hors électricité) :

- 16 € / 22 € / 35 € / 17 €

📅 Forfaits à la semaine :

- 7 nuits : 112 € / 154 € / 245 €
- 14 nuits : 224 € / 308 € / 490 €
- 21 nuits : 336 € / 462 € / 735 €

🌊 Emplacement vue mer :

- 19 € / 25 € / 40 €

🏠 Emplacement Confort + (réfrigérateur, barbecue, table, chaises, 2 transats – minimum 2 nuits) :

- 29 € / 36 € / 51 €

📅 Confort + à la semaine :

- 7 nuits : 203 € / 252 € / 357 €
- 14 nuits : 406 € / 504 € / 714 €
- 21 nuits : 609 € / 756 € / 1 071 €

⚡ Électricité 10 ampères : 5 € / nuit

👶 Enfant de moins de 2 ans : gratuit

👤 Tarifs personnes supplémentaires (par nuit) :

- 2 à 9 ans : 3 € / 4,50 € / 6 €
- 10 à 13 ans : 4,50 € / 6 € / 8 €
- 14 à 17 ans : 6 € / 8 € / 10 €
- 18 ans et + : 6 € / 8 € / 10 €

🐾 Animaux :

- 3 € / 3 € / 4 € selon la période

🏠 Tarifs hébergements (semaine 2026)

📅 Périodes :

- Intermédiaire : du 18/04 au 26/06 et du 12/09 au 20/09
- Intermédiaire + : du 27/06 au 03/07 et du 29/08 au 11/09
- Haute saison 1 : du 04/07 au 10/07 et du 22/08 au 28/08
- Haute saison 2 : du 11/07 au 21/08

🏠 Cottage Duo :

- 250 € / 390 € / 690 € / 830 €

🏠 Cottage Classique :

- Basique : 395 € / 460 € / 800 € / 950 €

Tous les tarifs des emplacements camping sont proposés sans l'option électricité

- Confort : 420 € / 485 € / 840 € / 1 000 €
- Privilège : 440 € / 510 € / 885 € / 1 090 €
- Luxe : 460 € / 535 € / 930 € / 1 150 €

#### Cottage Vue Mer :

- Basique : 460 € / 535 € / 930 € / 1 150 €
- Confort : 500 € / 567 € / 965 € / 1 185 €
- Privilège : 518 € / 602 € / 1 001 € / 1 220 €
- Luxe : 623 € / 707 € / 1 106 € / 1 323 €

#### Cottage Six :

- Basique : 518 € / 602 € / 1 001 € / 1 220 €
- Confort : 553 € / 637 € / 1 036 € / 1 253 €
- Privilège : 588 € / 672 € / 1 071 € / 1 288 €
- Luxe : 693 € / 777 € / 1 176 € / 1 393 €
- Prestige : 798 € / 882 € / 1 281 € / 1 498 €

#### Cottage Quatro :

- 903 € / 987 € / 1 550 € / 1 800 €

#### Lodge :


- 210 € / 350 € / 600 € / 800 €

#### Visiteurs :


- 8,50 € (basse saison)
- 10,50 € (haute saison)

 Ces tarifs peuvent varier selon la période et les options choisies.

#### Départ


 Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour ainsi que l'état des lieux de sortie de l'hébergement.

#### Bruit et silence

 Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffre doivent aussi être discrètes que possible.

Les gestionnaires assurent la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

#### Visiteurs

 Si le locataire souhaite recevoir des visiteurs pour une visite ponctuelle ou une visite à la journée, le locataire doit en faire part au préalable au personnel de l'accueil.

L'accès et la mise à disposition des équipements du camping (notamment espace aquatique) sera possible sous conditions tarifaires. Les visiteurs seront redevables de la somme de 8.50 € en basse saison et 10.50 € en haute-saison et par personne.

Les visiteurs admis sur le terrain de camping restent sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Les voitures des visiteurs restent interdites sur le terrain de camping et doivent impérativement stationner sur le parking privé.

#### 📄 Bracelets

🚫 Des bracelets d'entrées sont obligatoires pour accéder à l'établissement. Le port d'un bracelet est obligatoire pour tous, son refus entraîne l'interdiction à l'accès au camping. Toutes personnes présentes sur le terrain de camping et ne portant pas de bracelets se verra enfreindre ce règlement intérieur. Toutes personnes présentes dans l'enceinte du camping, sans bracelets, seront dans l'obligation de justifier leur présence à l'accueil ou seront priées de quitter l'établissement.

#### 📄 Espace aquatique

🏊 La piscine est ouverte de 9h30 à 20h00 tous les jours. L'espace aquatique est exclusivement réservé à la clientèle du camping de Kérantérec et à leurs visiteurs journée s'étant acquittés de la tarification "visiteurs" et portant un bracelet.

La baignade n'est pas surveillée, les enfants doivent être accompagnés et sont sous votre responsabilité. Merci de bien consulter les panneaux de réglementation à l'entrée de la piscine.

Les chaussures sont interdites sur la plage de la piscine, des casiers sont prévus à l'entrée ainsi que dans les sanitaires. Les pique-niques et autres collations sont interdits. L'utilisation d'enceintes pour la diffusion de musique "personnelle" au sein de l'espace aquatique est proscrite en vue de ne pas gêner les autres clients. L'utilisation de ce type de matériel entraînera l'exclusion des ou de la personne concernée (s). Le matériel type bouées (licorne, pastèque et autres ...) est interdit au sein de l'espace aquatique, seuls les brassards pour les enfants sont autorisés ou le matériel d'apprentissage de la nage.

#### 📄 Circulation

🚗 À l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse de 10 km/h. La circulation est interdite de 22h30 à 8 heures le matin. Un parking à l'entrée est à votre disposition. Le stationnement des véhicules est interdit sur les emplacements habituellement occupés par les tentes et les caravanes sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet.

Ne peuvent circuler sur le terrain de camping que les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Les voitures des visiteurs restent interdites sur le terrain de camping et doivent impérativement stationner sur le parking privé.

Fort de vouloir ralentir une circulation parfois intensive, inutile et dangereuse surtout pour les enfants au sein du camping, nous vous demandons de respecter nos demandes.

#### 📄 Badge

🔑 Chaque hébergement ou emplacement est associé à un badge, pour un véhicule. L'utilisation non personnelle du badge (ouverture de la barrière à des tiers via le badge) est interdite. Sauf accord au préalable des gestionnaires ou du personnel de l'accueil. Un parking est disponible pour le stationnement des véhicules de visiteurs.

#### 📄 Propreté

💎 Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.


Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet. L'étendage du

linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant il est toléré à proximité des hébergements, à condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et décoration florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.


L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

#### Sanitaires

 Interdiction d'occuper indûment les blocs sanitaires. Il est également interdit de vider, laver, préparer des victuailles de pêche dans les blocs sanitaires.


#### Sécurité

##### Incendie


 Les feux ouverts (bois, charbon ...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil, ainsi qu'un défibrillateur au bloc sanitaire A.

##### Vol


 La direction est responsable des objets déposés au bureau d'accueil et à une obligation générale de surveillance sur le terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

#### Jeux


 Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Nous rappelons que notre aire de jeux est destinée aux enfants et certains jeux aux petits enfants. Veillez à la bonne utilisation des jeux mis à disposition.

#### Garage mort

 Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

#### Animaux

 Les chiens et autres animaux doivent être tenus en laisse et sous la garde permanente de leurs maîtres qui doivent également veiller à empêcher ou nettoyer les éventuelles souillures, les animaux ne sont pas admis dans les sanitaires et à la piscine. Un "os en plastique" vous est fourni lors de votre arrivée, comprenant 15 sacs à déjection. Les recharges sont disponibles à la réception au prix de 1.00 €. Vous êtes priés de ramasser les déjections de vos animaux.

## 📄 Infractions

⚠ Dans le cas où un locataire perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, les gestionnaires pourront oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par les gestionnaires de s'y conformer, ceux-ci pourront résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, les gestionnaires pourront faire appel aux forces de l'ordre.

## 📄 Affichage

• Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

❖ Merci de votre compréhension et bon séjour !

Camping de Kérantérec